

**Université de Sherbrooke**

## Résumé de l'évaluation périodique des programmes de **Maîtrise (M.Sc.) et Doctorat (Ph.D.) en physiologie**

**Département de physiologie et biophysique**  
**Faculté de médecine**  
**octobre 2001 à mai 2003**

### **DESCRIPTION DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT EN PHYSIOLOGIE (2001-2002)**

Ces programmes sont tous deux des programmes de formation de chercheuses et chercheurs dans le domaine de la physiologie. Alors que la maîtrise permet de développer des habiletés de recherche de base, d'acquérir des compétences méthodologiques et de parfaire ses connaissances dans certains domaines du programme, le doctorat exige de mener à terme une recherche autonome tout en développant des compétences nouvelles touchant le travail multidisciplinaire et la communication scientifique.

L'admission aux programmes se fait sur la base d'un grade, de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> cycle selon le cas, dans un domaine approprié (biologie, biophysique, chimie, génie, physique, etc.)

La maîtrise est un programme de 45 crédits dont 33 sont obligatoires et consacrés à la recherche (mémoire, examen et activités de recherche). Le doctorat est un programme de 90 crédits, dont 75 sont obligatoires et consacrés à la recherche (examen général, thèse, activités de recherche).

Les deux programmes, dans leur structure même, ne comportent pas de spécialisation mais une mention de spécialisation en biophysique ou en endocrinologie peut être portée au diplôme moyennant certaines conditions. Notons aussi qu'un passage accéléré de la maîtrise au doctorat est possible à certaines conditions.

L'évaluation des programmes de Maîtrise et Doctorat en physiologie a débuté à l'automne 2001 pour se terminer au printemps 2003. Cette évaluation s'est effectuée en suivant les règles de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'Université de Sherbrooke. Cet exercice a permis de revoir différents aspects académiques ou pédagogiques reliés aux programmes, de faire le point sur l'état de la recherche et des ressources disponibles pour encadrer les étudiantes et étudiants ainsi que de mettre en évidence le besoin de recruter des ressources professorales nouvelles.

### ***1. Processus d'auto évaluation***

Le processus d'évaluation, suivant l'esprit de la *Politique*, a été mené en effectuant dans un premier temps un prédiagnostic, suivi de l'évaluation proprement dite. La composition du Comité d'évaluation de programme (CÉP) a été approuvée par le Conseil de la Faculté de médecine à l'automne 2001. Le CÉP était composé de Claude Asselin (directeur du programme de biologie cellulaire), Alexandre Bourque-Viens (étudiant dans le programme), Nicole Gallo-Payet (directrice des programmes de physiologie) et Éric Rousseau (professeur). Ce comité a alors procédé à un premier survol des programmes afin d'en faire ressortir les forces et les faiblesses. Ce prédiagnostic a aussi servi à mettre l'emphase sur les enjeux actuels et futurs ainsi qu'à initier une réflexion sur les orientations des activités de recherche, celles-ci ayant des retombées directes sur la formation des étudiantes et étudiants. Le prédiagnostic a été déposé à la Faculté de médecine le 10 décembre 2001 et le Plan d'évaluation approuvé par le Conseil de la faculté.

L'évaluation proprement dite a débuté à l'hiver 2002. Des questionnaires ont été acheminés aux anciens étudiantes et étudiants (dix dernières années), aux étudiantes et étudiants actuels ainsi qu'aux professeurs intervenant dans les programmes. Des rencontres de discussion ont aussi été menées et l'analyse des résultats a ensuite été validée par les membres du CÉP.

Ce processus d'évaluation a permis de confirmer les orientations de recherche et de proposer des mesures concrètes pour améliorer l'encadrement des étudiants, le suivi pédagogique et les activités pédagogiques (cours et séminaires) du programme. La question des ressources professorales et du financement de la recherche, éléments essentiels de l'environnement de formation, a aussi été mise en évidence.

**Parmi les forces des programmes**, les points suivants ont été rapportés : 1) la qualité de l'encadrement offert aux étudiantes et étudiants et la variété des approches méthodologiques utilisées, 2) la variété de provenance des professeurs (M.D et Ph.D) intervenant dans les programmes, 3) la variété de provenance des étudiantes et étudiants (fondamentalistes et médecins), 4) la bonne réputation des programmes et la facilité de placement des diplômés et 5) une formation intégrée en physiologie tout en permettant des spécialisations.

**Sur le plan des points** qui devraient faire l'objet d'une **attention particulière et possiblement d'améliorations**, les membres du CÉP ont noté : 1) une révision de certains éléments de l'environnement pédagogique (offre de cours et séminaires, plans de cours, évaluation de l'enseignement), 2) le financement de la recherche et 3) le nombre des ressources professorales disponibles.

**Concernant les enjeux**, les plus importants étaient : 1) le maintien, à moyen et long terme, de l'obtention de financement de la recherche auprès des organismes subventionnaires et 2) le succès dans le recrutement de nouvelles ressources professorales.

## *2. Évaluation externe*

Le rapport d'auto évaluation a été remis en avril 2002, approuvé par le Conseil de la Faculté, puis acheminé au Secrétariat de l'évaluation périodique. Deux experts externes ont ensuite été recrutés, soit le Dr Pascal Daleau de l'Institut de cardiologie de Québec et le Dr Jean-Yves Lapointe du département de physique de l'Université de Montréal. Les experts ont effectué une visite à la Faculté de médecine le 17 mai 2002, ce qui leur a permis de rencontrer la direction de la Faculté, les professeurs du Département de physiologie et biophysique de même que les autres professeurs intervenant dans les programmes et les étudiantes et étudiants.

Les experts externes ont reconnu que le processus d'évaluation avait été réalisé en conformité avec la Politique et ont, en conséquence, endossé l'essentiel des conclusions incluses dans le Rapport d'évaluation. Tout en soulignant une certaine précarité de la situation de ces programmes, notamment au plan des ressources professorales disponibles et à celui du financement de la recherche, les experts ont confirmé la pertinence et la qualité de ces programmes.

## *3. Recommandations et Plan de réalisation*

À la suite des rapports des experts externes, le CÉP a préparé son rapport final contenant ses réactions aux commentaires des experts ainsi que le Plan de réalisation des recommandations. Ce rapport a été déposé à la Faculté de médecine en janvier 2003 et le Conseil de la Faculté a approuvé le Rapport et le Plan de réalisation des recommandations. Les principales recommandations finales étaient :

- le maintien d'une spécialisation en endocrinologie dans les programmes;

- la révision de l'offre de cours et de séminaires;
- une amélioration des pratiques touchant la rédaction des plans de cours et l'évaluation de l'enseignement;
- le recrutement de ressources professorales : une ressource senior et quatre ressources junior, deux en physiologie et deux en endocrinologie, pneumologie ou néphrologie.

#### ***4. Approbations finales et décisions***

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au Sous-comité du Conseil universitaire, chargé des dossiers d'évaluation périodique, en avril 2003. Le Sous-comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ces programmes, malgré certaines lacunes, respectait les exigences de la *Politique* de l'Université; le Sous-comité a aussi reconnu la qualité et la pertinence de ces programmes. Le Sous-comité s'est toutefois avoué incapable de fournir un avis sur le Plan de réalisation des recommandations.

Le Rapport d'évaluation périodique des programmes de Maîtrise et de Doctorat en physiologie, le Plan de réalisation des recommandations et le Résumé de l'évaluation, accompagnés de l'avis du Sous-comité, ont été soumis au Conseil universitaire le 9 juin 2003. Le Conseil a considéré que la démarche d'évaluation avait été menée conformément à la Politique, a reconnu que les programmes étaient pertinents et de qualité, a approuvé le présent résumé de cette évaluation et a recommandé au Conseil d'administration de donner les suites appropriées à ce dossier.

Le Conseil d'administration a pour sa part été saisi du dossier le 16 juin 2003. Il a approuvé le plan de réalisation des recommandations issues de cette évaluation sous réserve de l'acceptation par le Comité de direction des suites qui en découlent et a confié à la Faculté de médecine la responsabilité de donner suite à ce plan.